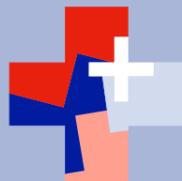


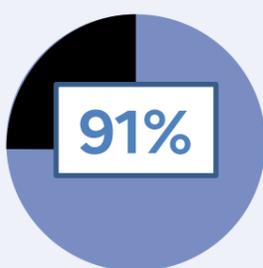
SERVICES PUBLICS+



LA TRANSPARENCE SUR LES RÉSULTATS A LA
MAILLE NATIONALE DE VOS SERVICES
PUBLICS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
AGRICOLE

Chiffres mis à jour : 1^{er} trimestre 2022 | Paris

Enseignement technique agricole



des candidats à un examen de l'enseignement technique agricole ont obtenu leur diplôme

58 %

des diplômés à l'examen du Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) ont obtenu une mention

78%

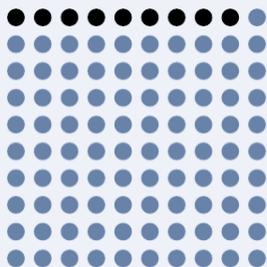
des diplômés à l'examen du Certificat d'aptitude professionnel agricole (CAPA) ont obtenu une mention

54 %

des diplômés à l'examen du Bac Professionnel ont obtenu une mention

65 %

des diplômés à l'examen du Bac Technologique



Enseignement supérieur agricole

98 %

des diplômés de l'une des écoles nationales vétérinaires sont insérés dans la vie professionnelle dans les 12 mois suivant l'obtention de leur diplôme

92 %

des diplômés de l'une des écoles d'ingénieurs relevant du ministère sont insérés dans la vie professionnelle dans les 12 mois suivant l'obtention de leur diplôme



Agir pour la qualité de notre service, c'est aussi être à l'écoute de vos attentes et être attentif à notre niveau de performance. Et c'est du concret ! La preuve à travers ces chiffres-clés, indicateurs sur lesquels nous nous appuyons pour améliorer la qualité du service au sein du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Pour connaître les résultats par établissement, rendez-vous sur :
- plus.transformation.gouv.fr/recherche-de-resultats

Sources et méthode

Les résultats de l'enseignement agricole sont issus des rapports annuels de performance du ministère des programmes 142 et 143.